



กองกรรมการชำระประมวลกฎหมาย

วันที่

เดือน

พ.ศ. ๒๔๖๒

1° En cas de promesse de vente il en va tout
différemment. A la propriété s'engage vis à vis
de B. à lui vendre sa chose ~~si~~ le jour où celui-ci
voudra l'acheter et B accepte cet engagement
qu'il a le ratifier plus tard ou non. Notons tout
de suite que la promesse de vente est si loin une
convention entre les parties qu'elle fait le plus
souvent l'objet d'une clause pénale d'un contrat
de bail au lequel les parties ont d'accord

Il y a donc bien là d'un avis un contrat au
accord de volontés accord dont l'objet est la
promesse elle-même faite par le promettant
qui est lui par cette promesse acceptée par l'autre
partie et dont l'exécution donnera lieu à des
dommages intérêts.